

Foire aux questions...

1. Qu'est-ce que le Baccalauréat International (IB) et quelle est l'utilité de ce programme ?

Le Baccalauréat International est une fondation éducative reconnue à travers le monde pour la qualité et la rigueur de ses programmes. À notre école, nous offrons le Programme d'éducation intermédiaire (PÉI) de l'IB de la 7^e année à la 10^e année et le Programme du diplôme (DP) en 11^e et 12^e années. Ces programmes rigoureux offrent des défis académiques qui préparent l'élève au cycle supérieur. Cette formation globale de l'IB offre un équilibre dans l'acquisition des connaissances entre chaque discipline, tant pour les langues, les sciences naturelles et les sciences humaines. En outre, cette préparation interdisciplinaire aide l'élève à mieux comprendre les liens qui existent entre les disciplines scolaires et le monde qui l'entoure afin que celui-ci développe les qualités et les aptitudes nécessaires pour devenir un modèle en tant que citoyen du monde.

2. Combien coûtent les programmes de l'IB à notre école ?

Rien! Pour inscrire votre enfant au PÉI ou au DP, c'est gratuit. Notre école et notre conseil scolaire (CÉPÉO) assument tous les frais. En revanche, il se peut que, le cas échéant, certains enseignants exigent une somme modeste pour l'achat de matériel pédagogique tel un cahier de grammaire ou un guide d'exercices. En outre, lorsqu'un élève a besoin d'aide supplémentaire, nous suggérons aux familles d'embaucher un tuteur privé pour leur enfant. Ceci dit, notre école offre des services d'aide aux devoirs et, à l'occasion, des sessions d'entraide (tutorat jumelé avec des élèves sénior).

3. Quels sont les critères pour que mon enfant soit inscrit au programme international ?

Pour être inscrit au PÉI de l'IB (de la 7^e année à la 10^e année), l'élève doit s'engager à respecter tous les critères d'admission suivants :

- maintenir une moyenne de 80% (équivalent à « A- » les deux semestres combinés)...
 - en français (moyenne des trois domaines pour l'année scolaire) ;
 - en mathématiques (moyenne des cinq domaines pour l'année scolaire) ;
 - en sciences ;
 - en anglais ;
 - en études sociales ;
 - en arts d'interprétation.
- faire preuve d'excellentes habiletés et habitudes de travail (autonomie, organisation et initiative) par le biais de « E » ou de « T » pour les HH (première page du bulletin de l'Ontario) ;
- avoir terminé avec succès le test de placement ou d'entrée (volets littératie et numératie).

Pour être inscrit au Programme du diplôme (en 11^e et en 12^e années), l'élève doit :

- maintenir une moyenne minimale de 80% (équivalent au niveau 4-) à la fin de la 10^e année :
 - en français ;
 - en mathématiques ;
 - en English ;
 - en sciences ;
 - en histoire.

4. Quelle est la différence entre l'IB et un programme de douance ?

Les programmes de l'IB adoptent une approche centrée sur l'élève en tant qu'apprenant. Un programme de douance est axé principalement sur la performance académique de l'élève. Par conséquent, l'IB s'attarde davantage sur l'apprentissage global et l'ouverture sur le monde qui entoure l'élève. Le programme international permet de développer un sentiment d'appartenance au monde qui l'entoure, de stimuler la curiosité intellectuelle, la sensibilité internationale et l'attitude positive à l'égard de l'apprentissage. En effet, le PÉI et le DP poussent l'élève à développer sa pensée critique, à résoudre des problèmes complexes et abstraits, à faire preuve de créativité et d'ingéniosité, tout en prenant part activement à la vie dans sa communauté.

5. Est-ce que l'IB est seulement un programme où l'élève fait plus de devoirs ?

Non. À toutes les années du programme, l'élève aura l'occasion de compléter des travaux et des projets variés qui développent l'esprit critique, l'esprit créatif et la coopération avec autrui. La charge de travail est probablement supérieure à celle du programme de l'Ontario. Cependant, les élèves bénéficient en tout temps de l'aide, d'un accompagnement et de l'encadrement de leurs enseignants afin de les guider et de mettre à profit leurs habiletés. Tout en offrant du temps de classe, chaque enseignant fait un suivi méticuleux du cheminement de chaque apprenant. Enfin, la nature des travaux stimule la pensée critique et incite les élèves à poser des gestes concrets pour améliorer leur vie scolaire et leur communauté.

6. Si mon enfant n'est pas accepté au PÉI de l'IB à son arrivée à l'école secondaire publique Omer-Deslauriers, peut-il y accéder plus tard si ses résultats scolaires s'améliorent ?

Oui. Un élève qui n'est pas inscrit au programme international en 7^e année peut faire la demande s'il a fait le rattrapage nécessaire et s'il respecte les critères d'admission. Ceci dit, l'école inscrira l'élève au programme international pour la prochaine année scolaire. Pour recevoir le certificat d'études de l'IB, l'élève doit avoir complété avec succès au moins les deux dernières années du PÉI (9^e et 10^e années).

7. Mon enfant peut-il accéder à un programme de l'IB sans faire l'autre ?

Oui, votre enfant peut compléter le Programme d'éducation intermédiaire sans continuer au DP en 11^e année. Inversement, un élève peut s'inscrire au Programme du diplôme sans avoir fait le PÉI, en autant que celui-ci respecte tous les critères d'admission de l'école. À Omer-Deslauriers, la souplesse qui caractérise les deux programmes de l'IB nous permet de répondre aux exigences pédagogiques nationales et locales, tout en préparant les élèves aux études du niveau supérieur et en valorisant l'aspect international du « curriculum » de l'IB.

8. Mon enfant peut-il commencer le Programme du diplôme en 12^e année seulement ?

Non. Le Programme du diplôme commence en 11^e année et se termine en 12^e année, donc l'élève doit compléter les deux années pour recevoir la reconnaissance internationale de ce programme.

9. Si mon enfant décide de quitter le programme international de façon volontaire à un moment donné, sera-t-il pénalisé lors des demandes d'application aux universités ?

Non, l'élève ne sera pas pénalisé lors des demandes d'application. Il aura obtenu, à la fin de la 12^e année, tous les crédits et les cours préalables pour poursuivre ses études post-secondaires. Cependant, il se peut que, le cas échéant, l'élève doive rembourser l'école pour certains frais administratifs.

10. Est-ce que l'IB peut garantir que mon enfant réussisse plus facilement à l'université ?

Quel que soit le programme d'études suivi par l'élève, il n'y a aucune garantie de réussite à l'université. Toutefois, tous les finissants de l'IB qui reviennent nous visiter nous confirment que :

- le programme international permet à tous de développer des stratégies et techniques pour gérer leur temps et leur stress ;
- la charge de travail et le suivi méticuleux des enseignants ont permis à tout le monde d'acquérir l'autonomie et la confiance de mener à bien toute tâche ;
- de développer les habitudes de travail et les compétences liées à la méthodologie de recherche, ce qui facilite la transition du secondaire à l'université ;
- que le programme international les a bien préparés aux études post-secondaires et a permis à certains de recevoir la reconnaissance de plusieurs crédits de cours à l'université, ainsi que l'obtention de bourses d'études de grande valeur.